



SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

# ATELIER 4: GEMAPI ET EAUX PLUVIALES

Roannaise de l'Eau intervient sur la compétence  
Assainissement pour le compte de

roannais  
AGGLOMERATION  
communauté d'avenir

## Une gestion cohérente du cycle de l'eau

### Eau Potable

Prélèvement, traitement,  
distribution.



### Assainissement

Collecte et traitement  
des eaux usées puis  
rejet en milieu naturel.



42 communes - 105 000 habitants

642 Km réseau AEP

693 Km réseau AC

200 Km réseau EP

- 10 bassins EP
- 194 km de réseau EP
- 710 k€ de budget

### Eaux Pluviales

Gestion,  
prévention.



### Milieus Aquatiques

Protection  
et entretien  
des cours d'eau  
et zones humides.



Protection contre  
les inondations

A blue-tinted background featuring a dynamic splash of water at the bottom, with numerous water droplets and bubbles scattered throughout the frame. The overall aesthetic is clean and fresh, emphasizing the theme of water.

# HISTOIRE D'UN SYNDICAT DU CYCLE DE L'EAU

- **3 compétences à la carte:**

- production, transport, distribution de l'eau potable et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine
- **collecte et traitement des eaux usées et réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine ; collecte, évacuation, traitement des eaux pluviales et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine**
- contrôle des installations d'assainissement autonome

- **13 communes et 1 CA**

- **Mutualisation du service des eaux de la Ville de Roanne et du service assainissement de la CA**

## • Redéfinition des compétences

Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la production, le transport, le stockage, la distribution de l'eau potable et réalisation de tous travaux et études nécessaires dans ce domaine</li> <li>- l'achat d'eau à des collectivités extérieures au territoire syndical, dans un cadre conventionnel</li> </ul>
<b>Assainissement collectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le contrôle des raccordements au réseau public de collecte</li> <li>- la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées et réalisation de tous les travaux et études nécessaires dans ce domaine</li> </ul>
Assainissement non collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le contrôle des installations d'assainissement non collectif</li> <li>- l'entretien des installations d'assainissement non collectif, sur demande des propriétaires</li> <li>- le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif</li> </ul>
<b>Eaux pluviales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la gestion des eaux pluviales des réseaux séparatifs et ouvrages annexes des aires urbaines au sens de l'article L2333-97 du code général des collectivités territoriales</li> <li>- la gestion des eaux pluviales des réseaux séparatifs et ouvrages annexes de l'ensemble du territoire des collectivités membres à l'exception des zones délimitées en application des 3° et 4° de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales</li> </ul>
<b>Prévention du risque inondations</b>	toute mission qui concourt à la prévention du risque d'inondations

## • Redéfinition de la compétence Pi et ajout de nouvelles compétences

### Défense contre les inondations

Exploitation d'ouvrages qui appartiennent aux membres et concourent à la défense contre les inondations liées à des débordements de cours d'eau ;

Réalisation de travaux hydrauliques pour prévenir ou protéger contre le risque d'inondation sur les cours d'eau dans le cadre de démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques.

### Entretien et aménagement de cours d'eau

Etudes liées à des démarches contractuelles ;  
Animation, planification et mise en œuvre des actions pour la gestion des milieux aquatiques ;  
Travaux de renaturation, de restauration et d'entretien ;  
Valorisation paysagère ;  
Participation à la lutte contre les rongeurs nuisibles ;  
Surveillance, suivi et évaluation des milieux aquatiques ;  
Information, communication et sensibilisation autour des milieux aquatiques ;  
Accompagnement social du personnel en insertion dans le cadre d'un atelier chantier d'insertion.

### Aménagement de bassins

Participation à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône Alpes.

## Territoire d'intervention



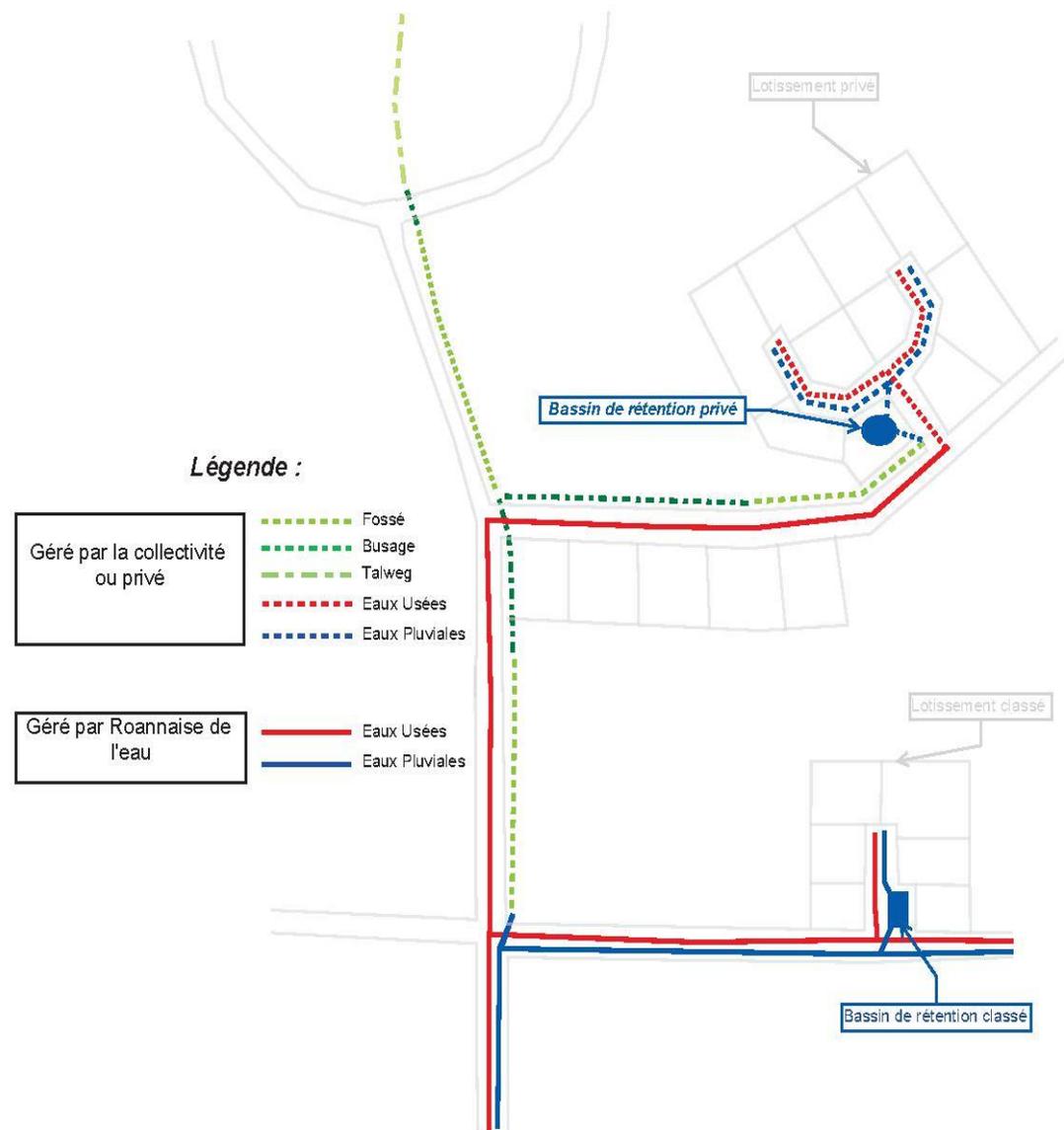
**EAU: 13 communes**  
**ASSAINISSEMENT: 40 communes**  
**Eaux PLUVIALES: 40 communes**  
**GEMA: 32 communes**  
**PI: 1 ouvrage**

Roannaise de l'Eau gère :

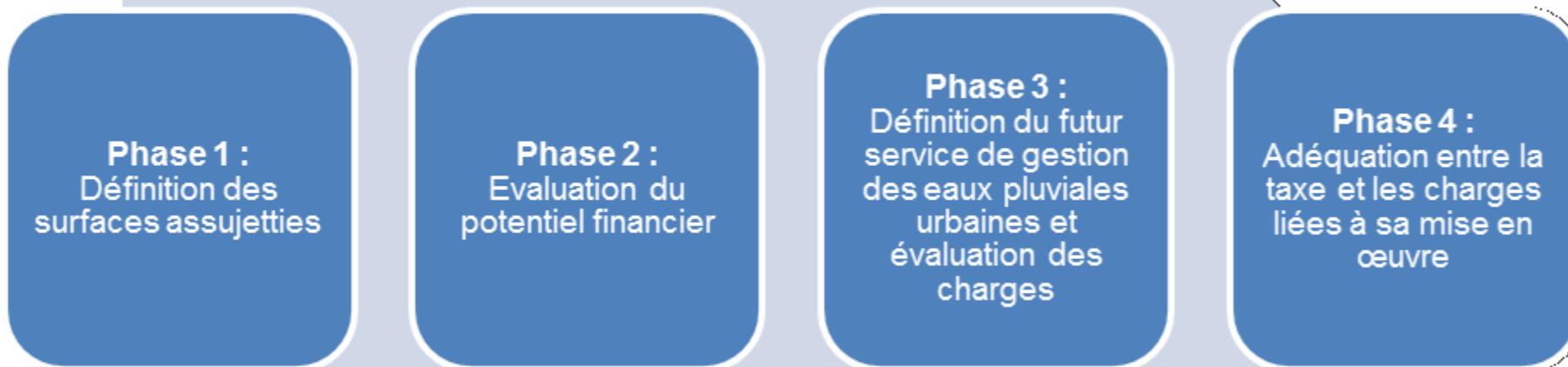
- l'eau potable et les eaux pluviales pour son propre compte et l'assainissement pour le compte de Roannais Agglomération
- les eaux pluviales pour son propre compte et l'assainissement pour le compte de Roannais Agglomération
- les milieux aquatiques pour son propre compte

A blue-tinted background featuring a dynamic splash of water at the bottom, with numerous water droplets and bubbles scattered throughout the frame. The overall aesthetic is clean and fresh, emphasizing the theme of water.

# FOCUS SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



- **SP 2000/TTI Production – 40K€ HT – 17 communes**



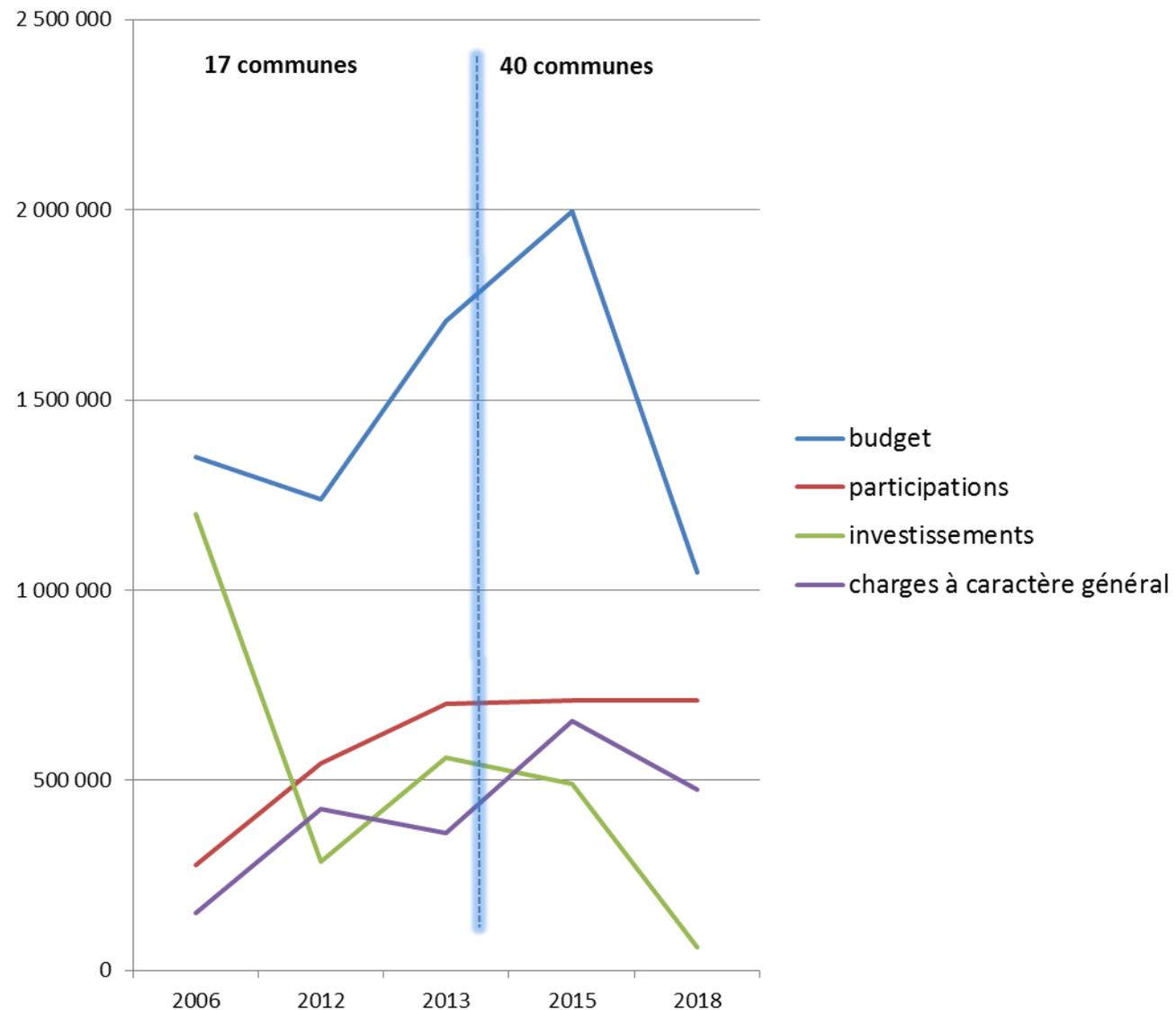
	Scénario A	Scénario B	Scénario C	Scénario D
	Maintien d'un budget global équivalent pour la gestion des eaux pluviales	Maintien d'un budget équivalent pour les communes	Atteinte d'un niveau de recettes permettant un service de gestion des eaux pluviales performant	Mise en place d'une politique forte d'incitation à la mise en œuvre des techniques alternatives
Tarifs prévisionnels (pour un seuil de recouvrement de 600 m <sup>2</sup> )	0,027 €/m <sup>2</sup>	0,07 €/m <sup>2</sup>	0,11 €/m <sup>2</sup>	0,50 €/m <sup>2</sup>
Montant des recettes prévisionnelles (k€/an)	536,5 k€	1 391,0 k€	2 185,8 k€	9 935,6 k€
Impact sur le budget des communes	+	=	-	--
Impact sur les propriétaires (autres que les communes)	=	-	-	--
Capacités d'investissement pour la gestion des eaux pluviales	--	-	+	++
Incitation à la mise en place de techniques alternatives	--	-	+	++
Risque de non atteinte des recettes prévisionnelles	faible	faible	moyen	fort
Période de mise en œuvre de la taxe	Immédiate	A l'issue d'une phase de communication auprès de tous les assujettis	A l'issue d'une phase de communication auprès de tous les assujettis	A l'issue d'une phase de communication auprès de tous les assujettis
Maintien d'une participation des communes	à envisager	à envisager	à envisager	à envisager

# ZONAGE EAUX PLUVIALES SUR LES 40 COMMUNES

Surface imperméabilisée du projet (m <sup>2</sup> )	Débit de fuite		Période de retour		Volume total à stocker (infiltration + rétention)	
	PEU SENSIBLE	SENSIBLE	PEU SENSIBLE	SENSIBLE	PEU SENSIBLE	SENSIBLE
		2 L/s		30 ans		$V_{tot} = S_{imp} \times 0.04$ ou Etude de dimensionnement
		5 L/s/ha (au moins 2 L/s)				

Surface imperméabilisée du projet (ha)	Débit de fuite		Période de retour		Volume total à stocker (infiltration + rétention)	
	PEU SENSIBLE	SENSIBLE	PEU SENSIBLE	SENSIBLE	PEU SENSIBLE	SENSIBLE
		5 L/s/ha		30 ans		
		1 L/s/ha				

- **Principes posés en 2006:**
  - budget de **1,2M€ d'investissement** et **200K€ d'exploitation** ;
  - participation des collectivités selon leur **population et leur linéaire de réseaux** population pour les collectivités ayant moins de 2km de réseaux d'eaux pluviales [doc 1.xls](#) ;
  - recours à **l'emprunt**.



A high-speed photograph of a water splash, creating a crown-like shape with numerous droplets and bubbles. The entire image is overlaid with a semi-transparent blue filter. The word "PERSPECTIVES" is written in white, uppercase, sans-serif font in the lower right quadrant.

PERSPECTIVES

**Traiter le problème à l'aval**  
Construction d'ouvrages



**Traiter le problème à l'amont**  
Solution vertueuse



## SOLUTION MIXTE

- Optimiser le fonctionnement des ouvrages
- Gestion à la parcelle des eaux pluviales
- Limiter le recours aux bassins de pollution et aux réseaux séparatifs

## ❑ Désimperméabilisation et déconnexion en domaine public sur 10 ans

- Pour les 13 communes raccordées à la STEP de Roanne → 16 ha
- Pour les 25 autres communes → 6,5 ha
- Engagement via une délibération des conseils municipaux

## ❑ Désimperméabilisation et déconnexion en domaine privé → 8,7 ha

- Mesures d'accompagnement (coordonnatrice eaux pluviales, outil de recensement, fiche de valorisation)



## EAUX PLUVIALES URBAINES L2226-1 CGCT

La collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

- Définition des éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines (réseaux et ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines) ;
- Exploitation, entretien, réhabilitation du système de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Etudes et les travaux pour la réalisation de nouveaux ouvrages de gestion des eaux pluviales urbaines.

Pour les dépenses de fonctionnement :

**Animation** : la contribution de chaque membre est calculée sur la base de la population (source INSEE) du périmètre d'adhésion

**Entretien** : la contribution de chaque membre est calculée sur la base du linéaire de réseaux et du nombre d'ouvrages affectés au service de gestion des eaux pluviales urbaines (données du syndicat) sur le périmètre d'adhésion.

Pour les dépenses d'investissement :

**Programme pluriannuel d'investissements** : la contribution de chaque membre est calculée sur la base du linéaire de réseaux et du nombre d'ouvrages affectés (données du syndicat) sur le périmètre d'adhésion (Investissements spécifiques ; la contribution sera prise en charge par le membre bénéficiaire

## EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT L211-7 CE

### **La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement.**

- Etude, exécution et exploitation de tous travaux, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général visant à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement hors système d'assainissement et zones urbaines à l'échelle d'un bassin versant.

La contribution des collectivités adhérentes aux dépenses d'animation est calculée sur la base de la superficie (source IGN) du périmètre d'adhésion de chaque membre.